ANNEXE 7

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | | | |
| **Major** | | | |
| **Objectifs** | 1. Assurer la coordination multidisciplinaire ou la coordination de très nombreuses équipes d'intervention sur le terrain lors d’incidents très complexes ou très à grande échelle afin de garantir que les équipes et les services agissent de manière coordonnée et atteignent ainsi les objectifs fixés par la loi sur la sécurité civile. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, organiser celui-ci de la manière la plus efficiente, efficace, qualitative et sécurisée possible 2. Connaissances suffisantes en matière de prévention incendie. 3. Diriger un service tant au niveau administratif que technique afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes de travail, aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation qu'au niveau financier. 4. Agir en tant que gestionnaire de projet afin d’atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques. Pour cela, il conseille la direction de la zone afin d'apporter des améliorations et/ou des changements de politique. | | | |
| **Description** | Le major coordonne plusieurs disciplines ou de très nombreuses équipes d'intervention sur le terrain lors d’incidents très complexes.  Il dispose de connaissances suffisantes en matière de prévention incendie.  Il dirige un service tant au niveau administratif et que technique afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes de travail, aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation que financier.  En outre, le major dirige des projets nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques de la zone. Il conseille le commandant de zone et soumet des propositions d'améliorations et/ou d'adaptations de politique. | | | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Finalités-clés**   1. Coordinateur opérationnel (Intervention)   Agir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions pluridisciplinaires afin de coordonner plusieurs équipes d’interventions et la collaboration des différentes disciplines durant une intervention de grande ampleur de façon à minimaliser les dommages humains et matériels et ce de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible.  Tâches possibles (non limitatives):   * Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention et de différents services. * Remplir un rôle de coordination entre les différentes disciplines (Dir PC-Ops). * Estimer les conséquences d'un incident (de grande ampleur) pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique, mais aussi sur les domaines de responsabilité des autres disciplines (circulation routière, ordre public, communication, ...). * La prise et la coordination de décisions opérationnelles afin d’assurer la sécurité du personnel mobilisé.  1. Collaborateur opérationnel (préparation)   Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d’exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.  Tâches possibles (non limitatives):   * Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. * Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.  1. Dirigeant administratif   Prendre en charge la gestion administrative d’un service ou département dans une zone ou d’un (grand) ou plusieurs postes, pour obtenir de la manière la plus effective, qualitative, orienté résultat possible les objectifs de la zone..  Tâches possibles (non limitatives):   * Assurer l’opérationnalité permanente des moyens d’une zone et son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal. * Garantir le flux interne d’informations. * Soutenir la collaboration optimale entre les équipes et les postes. * Etre un spécialiste en matière de prévention incendie dans les bâtiments. * Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs dans leur travail quotidien. * Demander et défendre des budgets ainsi qu'en assurer la bonne utilisation. * Etablir et assurer le respect des procédures internes et des instructions de travail, en accordant une attention à la flexibilité nécessaire dans la gestion d'un service opérationnel. * Développer une vision/stratégie sur les objectifs à atteindre du service ou du département.  1. Analyste   Evaluer les processus, interventions et exercices afin d’en tirer des leçons et de proposer des projets d’amélioration dans les services.  Tâches possibles (non limitatives) :   * Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques * S’informer sur les conclusions et les retours d’apprentissages des autres zones et postes. * Proposer des processus d’amélioration opérationnels. * Analyser et enquêter sur des incidents de grande ampleur afin d'optimaliser la collaboration avec des services externes et d'autres disciplines.  1. Coach   Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d’avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.  Tâches possibles (non limitatives):   * Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien. * Indiquer et implémenter des processus d’amélioration. * Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.  1. Chef de projet   Mener un projet afin d’atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques de la zone de secours dont la réalisation est déterminé par le programme pluriannuel de politique générale.  Tâches possibles (non limitatives):   * Planifier un projet, sélectionner les collaborateurs, répartir les tâches, surveiller la mise en œuvre et assurer le rapportage. * Coordonner plusieurs projets, adapter les ressources humaines et matérielles et vérifier le respect des timings.  1. Conseiller stratégique   Conseiller la direction de la zone par rapport à des questions opérationnelles en vue de l'amélioration du fonctionnement du service afin d'utiliser de manière optimale les moyens destinés à prévenir ou à limiter les dommages humains et matériels.  Tâches possibles (non limitatives):   * Examiner activement de nouvelles possibilités et leur faisabilité et leur mise en œuvre en vue d’améliorer le fonctionnement de la zone de secours. * Effectuer des contrôles et fournir des conseils pour améliorer de manière préventive la sécurité incendie au sens large du terme dans la zone. | | | |
| **Place dans l’organisation** | **La fonction est dirigée par:**  Le major est sous la direction hiérarchique d’une fonction colonel.  Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d’un autre officier ou du commandant de zone.  **La fonction dirige:**  Dans des situations opérationnelles, le major dirige en principe un groupe d’au moins 100 personnes (indicatif). | | | |
| **Eléments de réseau** | **La fonction reçoit des informations de:** | | | |
| Officiers supérieurs (management) | | Questions orales et écrites, avis, décisions, … | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Informel |
| Collaborateurs | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Autorités | | Questions orales et écrites | Contact personnel, informel, mail,…. |
| **La fonction fournit des informations à:** | | | |
| Officiers supérieurs (management) | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collègues | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Collaborateurs | | Questions orales et écrites, avis, décisions, … | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Autorités | | Questions orales, avis sur la législation et décisions, … | Contact personnel, informel, mail,…. |
| Citoyens | | Questions orales et écrites, avis,… | Contact personnel, informel, mail,…. |
| **Autonomie** | **La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :**   * L’exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités. * La coordination opérationnelle concrète des équipes d’interventions ou la coordination multidisciplinaire concrète. * L’organisation administrative interne du service qui lui a été confié. * Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine. * Gérer son budget de travail dont le montant est fixé par la zone. * Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords pris).   **La fonction doit demander de l’autorisation pour:**   * Au niveau opérationnel: le déclenchement d'un plan d'urgence et d'intervention dans les phases stratégiques. * Au niveau administratif : donner en externe des avis et des décisions par rapport à des questions sensibles ou prendre des décisions ayant des conséquences juridiques ou financières importantes. * Validation des achats qui dépassent le budget de travail. | | | |
| **Cadre et conditions de travail** | Place dans l’organigramme | Le major est une fonction de promotion du cadre supérieur. | | |
| Caractéristiques spécifiques | * Des rappels sont possibles * Prestations de temps de travail irréguliers * Charges physiques et lourdes sont possibles * Charge psychologique possible * Des services de rappel sont possibles * Remplir le rôle d’officier de garde est possible | | |
| Niveau | / | | |
| Conditions de promotion | Cfr. statut administratif et pécuniaire | | |
| Période d’intégration | 6 mois | | |
| Diplôme | Nécessité de disposer du brevet OFF3 | | |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON